



Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école St-Marc

2018-2019

Version abrégée

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- 1) Établir un plan d'action pour contrer la violence verbale et sociale.
- 2) Informer la communauté sur le concept d'intimidation ainsi que sur les dispositifs mis en place par l'école pour contrer cette dernière.
- 3) Rendre nos témoins proactifs devant une situation d'intimidation: « Moi, j'agis »

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Capsules d'information sur la définition de violence et d'intimidation.
- Transmission des règles de conduite et mesures de sécurité.
- Communication avec le parent via l'agenda ou par téléphone pour les informer d'une situation et les impliquer.

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous

Capsules dans l'info-famille sur la définition de l'intimidation

Brigade scolaire par nos élèves de 3e cycle (brigade Animateur, Médiateur, Arbitre.

Mesures de sécurité révisées et transmises

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Animations d'ateliers dans les classes du préscolaire à la 6e année pour sensibiliser les élèves sur l'intimidation et la violence, explication des différents rôles dans ces situations



Formation auprès des membres du personnel, sur l'intimidation et la violence: comment la reconnaître

Élèves : Demander à parler à un enseignant, à une TES , à la Direction; utiliser l'adresse internet « Moi, j'agis »;

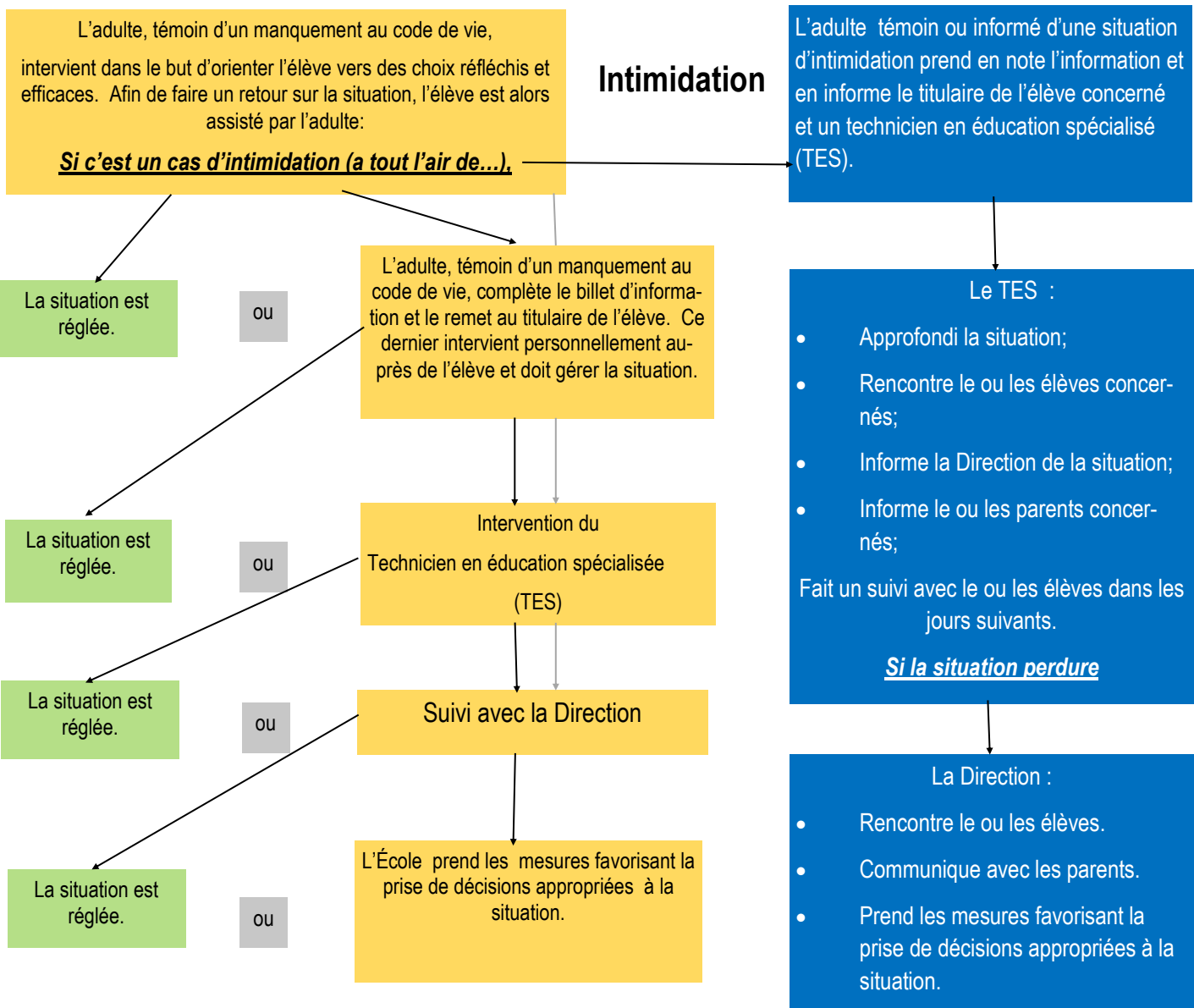
Parents : Utiliser l'adresse internet « Moi, j'agis »; appeler à la boîte vocale créer spécialement pour des signalements (poste 5142)

Personnel de l'école : informer un TES ou la Direction

Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la confidentialité tout au long du protocole

Situation d'intimidation ou de violence



À tout moment, la Direction se réserve le droit de suspendre à l'interne ou à l'externe un élève selon la gravité de la situation et le caractère répétitif de l'acte.